



# PARIS RECRUTE

## DES AGENT·E·S TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE

La Ville de Paris recrute des agent·e·s techniques de la petite enfance (ATEPE), sans condition de diplôme, pour travailler dans l'une de ses 400 crèches municipales.



Pour plus de renseignements:

**[Paris.fr/travailler dans les crèches municipales](https://paris.fr/travailler-dans-les-crèches-municipales)**

## Le poste

Vous exercez des fonctions polyvalentes au sein de votre structure.

## Vos missions

Sous l'autorité du/de la responsable, vous travaillez aux côtés des auxiliaires de puériculture pour :

- Conception et préparation des repas pour les enfants accueillis en crèche ;
- Entretien et nettoyage du linge (bavoirs, serviettes de tables, draps...);
- Entretien et nettoyage des locaux et de l'environnement dans le respect des consignes d'entretien ;
- Application des règles d'hygiène et de sécurité.

**Dans le cadre de votre prise de poste, des formations vous seront proposées.**

## Conditions de travail

- Affectation uniquement sur le territoire parisien ;
- Temps de travail de 7h42 par jour ;  
En fonction des horaires d'ouverture, le service débute à 8h ou se termine à 18h30.
- 25 jours de congés, 2 jours de fractionnement et 31 RTT.

### Comment candidater

#### Recrutement sans concours.

- ouvert toute l'année, sélection sur CV et lettre de motivation, puis entretien.
- être titulaire du CAP Assistant technique en milieu familial et collectif ou sans diplôme ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.

Adresse : via le site **Paris.fr**  
ou par courrier papier :

**Ville de Paris**  
**Direction des ressources humaines**  
**2, rue de Lobau**  
**75 196 PARIS CEDEX 4**

## Rémunération

1930€ bruts par mois en début de carrière (avec possibilité de suppléments pour charge familiale).

## Avantages

- Statut de fonctionnaire (stabilité de l'emploi) à l'issue du recrutement sans concours ou, si vous remplissez les conditions, après la fin de votre parcours dans un dispositif d'insertion.
- Mobilité possible au sein de toutes les structures d'accueil de la petite enfance ;
- Accès à la formation continue (catalogues de formations) ;
- Évolution professionnelle : possibilité de suivre des formations pour devenir auxiliaire de puériculture, éducateur-riche de jeunes enfants ou puériculteur-riche ;
- Accès à des formations et à des équipements ergonomiques garantissant des conditions de travail optimales ;
- Avantages sociaux : restaurants administratifs, contribution aux frais de transports, chèque vacances, comité d'entreprise...

### Recrutement dans le cadre des dispositifs d'insertion :

- dans le cadre du PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique) ou PEC (Parcours emploi compétences), dispositifs ouverts, sous certaines conditions, à des personnes sans qualification et/ou demandeurs d'emploi de longue durée.

- ouvert sans condition de diplôme : disposer d'un titre de séjour valable jusqu'à la fin du parcours dans le dispositif.

Adresse : Via **Pôle emploi**